

Conseil supérieur de l'audiovisuel
Direction des médias télévisuels
Consultation TNT nationale
39-43 Quai André Citroën
75015 Paris

Paris, le 7 février 2020

Objet : Réponse à la consultation publique sur la modernisation de plateforme TNT

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de cette consultation sur l'évolution de la plateforme TNT. Vous trouverez ci-dessous les réponses des éditeurs de télévisions locales.

De nombreuses questions techniques sur cette évolution dépassent les enjeux immédiats des télévisions locales, aussi nous demandons au CSA en général et comme préalable de toute évolution de préserver la qualité de diffusion sur la plateforme TNT des services de télévisions locales.

Question 2 :

Concernant le point 1.2.1, nous sommes favorables à l'installation de nouvelles règles de gestion de ressources des fréquences et souhaitons que les TVL puissent bénéficier de ce dispositif.

Concernant le point 1.2.2, les télévisions locales seront vigilantes à la réalisation de l'impact de la mise en place d'une publicité géo-localisée. Nous considérons en effet que le marché publicitaire local doit revenir aux territoires : il doit alimenter une information et une création audiovisuelles produites localement.

Question 11 :

Oui, l'allocation de 160 millièmes est suffisante. En revanche, l'allocation de 80 millièmes nous paraît insuffisante pour assurer l'impression de qualité visuelle de la chaîne. Les millièmes actuellement réservés sont aujourd'hui déjà préjudiciables aux éditeurs quelle que soit la qualité de leurs contenus.

Question 12 : Quelle que soit la recomposition proposée, il nous semble indispensable de privilégier sur le multiplex R1 des chaînes proposant des décrochages locaux ainsi que les chaînes locales.

Question 18 : Les télévisions locales participeront volontiers à l'opération de communication.

Nous restons à votre entière disposition pour développer ces points.

Fabrice SCHLOSSER et Dominique RENAULD, présidents de locales.tv